



Infos pratiques

Restauration

Des sandwiches, des collations et des boissons diverses seront proposés au sein de l'infrastructure sportive.

Règles établies par le ROI de la Ville de Liège au sein de la piscine communale de Jonfosse

- **Interdiction** de manger au bord de la piscine ainsi que dans les gradins. Vous pouvez vous restaurer à la cafétéria de la piscine.
- Seules les personnes **habilitées** (entraîneurs, délégués de Club, Officiels) et **vêtues d'un équipement adéquat** (short, legging, claquettes ou baskets « natation ») seront **autorisées** à être présentes **au bord du bassin**.

LES PANTALONS, JEANS, CHAUSSURES de VILLE SONT INTERDITS AUX ABORDS DU BASSIN (même si vous êtes un entraîneur).

Les agents de la Ville peuvent refuser l'accès au bord du bassin aux personnes qui ne respecteraient pas la tenue demandée.

- Tous les déplacements (nageurs, entraîneurs, Officiels) vers ou en dehors du bassin (cafétéria, extérieur, ...) se feront **obligatoirement** par le **pédiluve** et les **vestiaires**.
- **Des vestiaires individuels** seront mis à la disposition des entraîneurs et des officiels pour pouvoir se changer. **Une carte magnétique** leur sera confiée pour l'ouverture et la fermeture des casiers. Toute carte perdue ou non rendue en fin de compétition devra être ramenée à la piscine ou remboursée par la personne responsable de celle-ci.
- Une aire de repos est prévue pour chaque club **au bord de la piscine**. Les nageuses et les nageurs, en tenue de Club, pourront y apporter **essuie, bonnet lunettes et gourde** dans un petit sac en toile ou en plastique.
- Un emplacement spécifique dans l'enceinte de la piscine sera prévu afin que les nageurs puissent y déposer leur grand sac.

Parking

[Parking public Carré-Jonfosse \(payant\)](#)

Rue Jonfosse, 73

4000 Liège